RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

inpi FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27 OCTOBRE 2026

PALMARÈS RÉGIONAL 2025 DES DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI OU À L'OEB : QUI INNOVE, ET OÙ ?

En 2025, 15 862 demandes de brevet publiées à l'INPI ou à l'Office européen des brevets (OEB) portent la signature d'au moins un inventeur domicilié en France. L'INPI publie le palmarès régional de ces déposants et, pour la première fois, y intègre les demandes publiées par l'OEB.

Derrière ces 15 862 demandes se trouvent 2 818 personnes morales et 28 347 inventeurs. Région par région, le palmarès identifie ceux qui contribuent le plus à l'innovation technologique française : établissements publics, grandes entreprises, entreprises de taille intermédiaire (ETI) et PME. Les douze régions métropolitaines font l'objet d'un classement, complété d'un focus dédié aux PME et aux ETI.

Le classement régional ne repose pas sur l'adresse du déposant, le plus souvent celle du siège social, mais sur l'adresse de résidence de l'inventeur déclarée dans la demande de brevet. Ce choix, reconduit depuis plusieurs éditions, déplace le regard : il ne mesure pas où les entreprises sont domiciliées, mais où les inventions sont effectivement conçues.

Deux enseignements s'en dégagent : l'innovation technologique française reste très concentrée : l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes réunissent à elles seules 62 % des demandes. Mais toutes les régions sont présentes dans le paysage. La recherche publique en constitue le fil conducteur, le CNRS et l'INSERM figurent dans les douze palmarès régionaux, le CEA dans sept d'entre eux.

➔ *Découvrez palmaresbrevets.inpi.fr, le site de data visualisation dédié aux palmarès INPI.*

Une France de l'innovation concentrée mais présente dans tous les territoires

Parmi les 2 818 personnes morales déposantes ayant désigné au moins un inventeur français, **29,3 % sont établies en Île-de-France** et 17,0 % en Auvergne-Rhône-Alpes. Suivent l'Occitanie (7,6 %), la Provence-Alpes-Côte d'Azur (7,5 %) et la Nouvelle-Aquitaine (7,2 %).

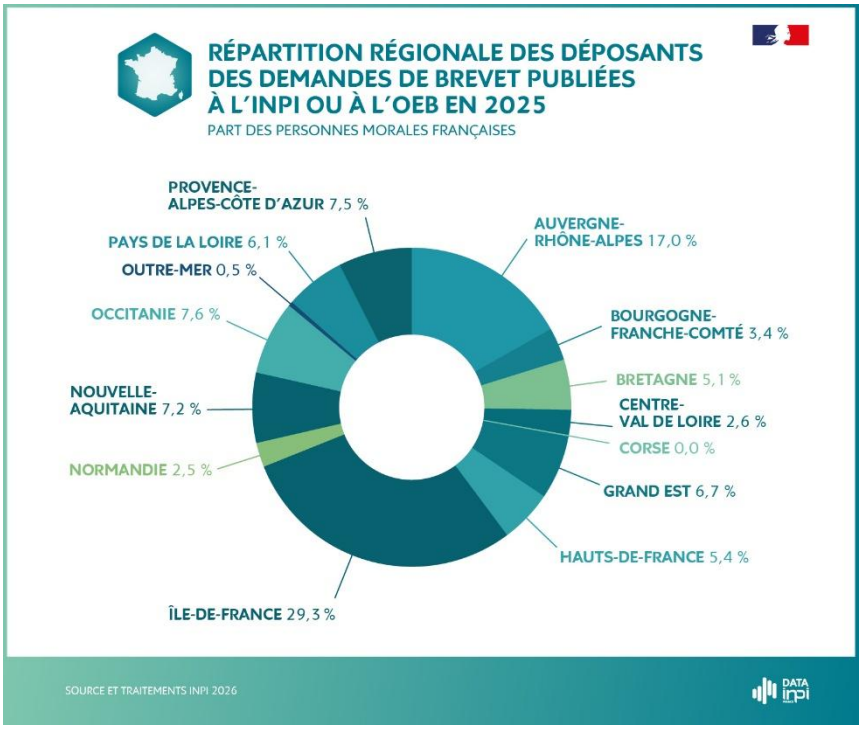

La concentration est plus marquée encore en volume de demandes : **l'Île-de-France représente 44,0 % des demandes** publiées à l'INPI ou à l'OEB en 2025, l'Auvergne-Rhône-Alpes 18,3 %. Ces deux régions abritent également 42,9 % et 19,1 % des inventeurs désignés.

Les dix autres régions métropolitaines se partagent le tiers restant, avec des positions solides pour l'Occitanie (6,8 %), la Provence-Alpes-Côte d'Azur (4,7 %), la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine (4,3 % chacune).

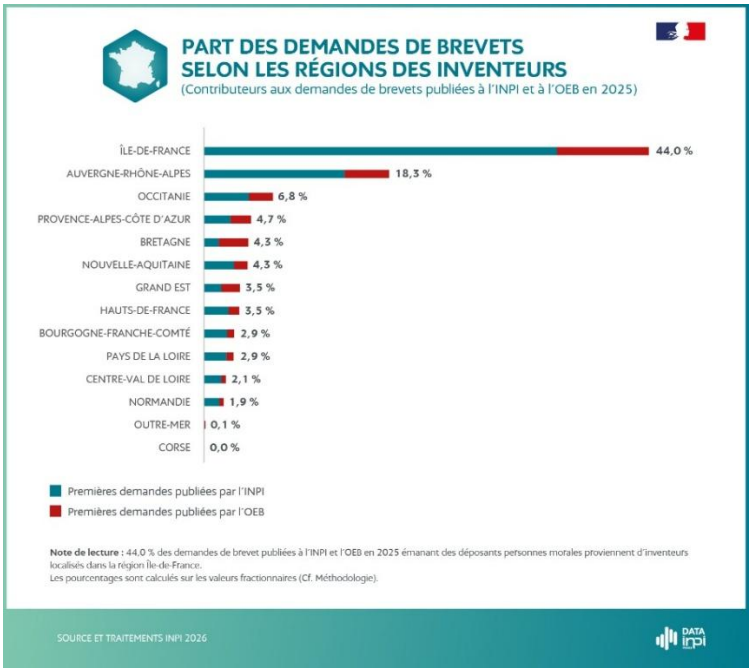

Outre-mer et Corse : avec respectivement 23 et 8 demandes publiées en 2025, ces territoires ne font pas l'objet d'un classement. À La Réunion, la PME **FLY-R** se distingue néanmoins avec 3 demandes publiées : elle conçoit, développe et fabrique des drones à structure composite pouvant atteindre six mètres d'envergure.

INPI ou OEB : un premier dépôt qui varie fortement d'une région à l'autre

Au niveau national, **72,3 % des demandes ayant au moins un inventeur français sont publiées en premier lieu par l'INPI**, soit près de trois premières demandes sur quatre.
Cette répartition révèle des pratiques territoriales très contrastées. En **Île-de-France (79,4 %), en Normandie (79,7 %) et en Centre-Val de Loire (80,7 %),** huit demandes sur dix sont d'abord publiées par l'INPI. À l'inverse, la voie européenne prédomine en **Bretagne**, où seules **33,6 %** des demandes sont d'abord publiées par l'INPI, devant le **Grand Est (48,8 %)** et la **Provence-Alpes-Côte d'Azur (55,6 %).**

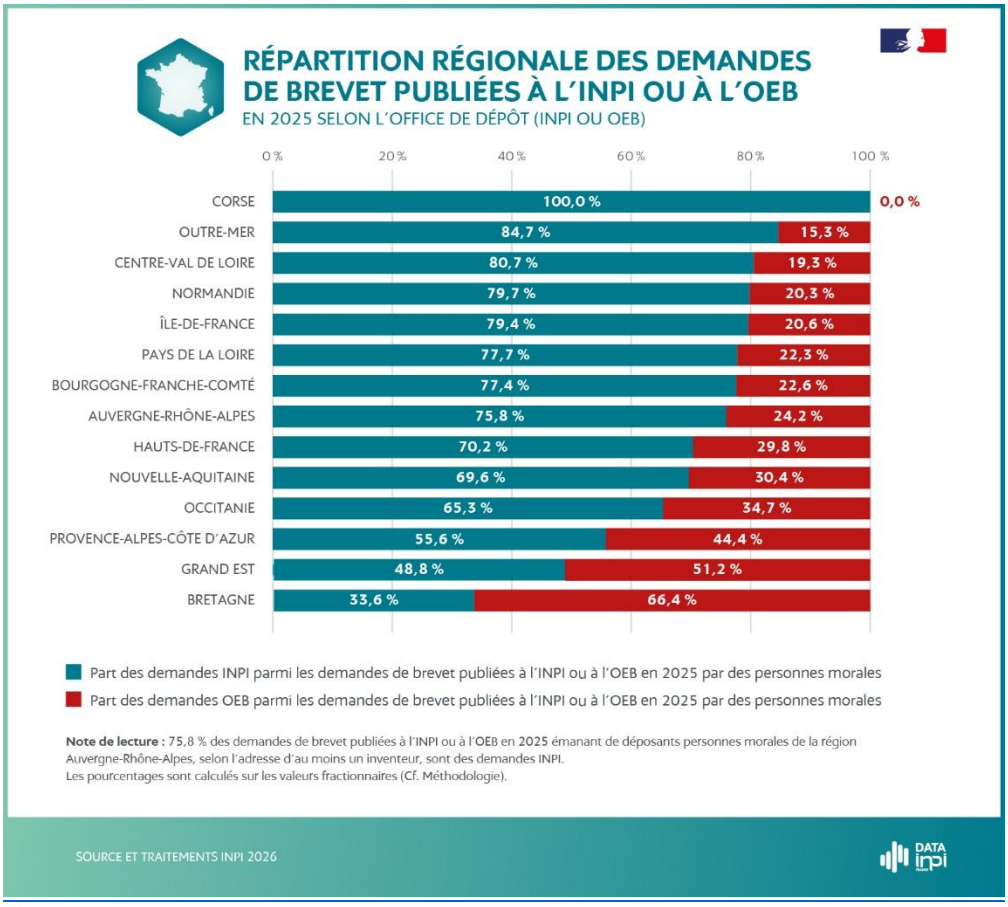

La recherche publique française, socle commun des douze palmarès

Le CNRS et l'INSERM figurent dans le palmarès de chacune des douze régions étudiées, et le CEA dans celui de sept d'entre elles. Le CNRS occupe même la première place dans trois régions : **Grand Est** (70 demandes), **Nouvelle-Aquitaine** (107 demandes) et **Pays de la Loire** (33 demandes).

Universités et grandes écoles sont largement représentées : Université Claude Bernard Lyon 1, Université Grenoble Alpes et INSA Lyon en Auvergne-Rhône-Alpes ; Sorbonne Université, Université Paris Cité et l'AP-HP en Île-de-France ; Universités de Strasbourg, de Lorraine et de Haute-Alsace en Grand Est ; Aix-Marseille Université et Université Côte d'Azur en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans plusieurs régions, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, **près d'un tiers des déposants du palmarès sont des établissements publics.**

Les grands groupes, marqueurs des spécialisations territoriales

Certains grands groupes structurent l'innovation de plusieurs régions à la fois : **STELLANTIS (1er du palmarès national) figure au palmarès de dix régions sur douze**, THALES de six, FORVIA, GROUPE ARKEMA, GROUPE VALEO et TOTALENERGIES de cinq, AIRBUS, SAINT-GOBAIN et STMICROELECTRONICS de quatre.

Dans six régions, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Île-de-France, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, **le premier du classement se détache nettement des suivants**. Les écarts sont parfois considérables : en Auvergne-Rhône-Alpes, le CEA (512 demandes) devance de plus du double MICHELIN (228) ; en Occitanie, AIRBUS (287) fait plus du double du CNRS (116) ; en Bourgogne-Franche-Comté, STELLANTIS (281) devance très largement FORVIA (33).

PME et ETI : une contribution visible dans chaque région

Chaque palmarès régional est complété d'un focus dédié aux PME et aux ETI.

Côté PME : ALEDIA (17 demandes, Auvergne-Rhône-Alpes), ALICE & BOB (15, Île-de-France), MYSCRIPT (9, Pays de la Loire), CARANX MEDICAL (9, Provence-Alpes-Côte d'Azur), ASCENDANCE FLIGHT TECHNOLOGIES (9, Occitanie), KLAC INDUSTRIE SAS (6, Centre-Val de Loire), DOMAIN THERAPEUTICS (6, Grand Est), INHEART (5, Nouvelle-Aquitaine) et SCIENTEAMA (5, Normandie).

Côté ETI : GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ (GTT) en Île-de-France (70 demandes), GROUPE SOITEC en Auvergne-Rhône-Alpes (69), OVH/OVHcloud dans les Hauts-de-France (32), EXEL INDUSTRIES en Grand Est (14), TREEFROG THERAPEUTICS en Nouvelle-Aquitaine (11), INSTITUT RÉGIONAL DU CANCER DE MONTPELLIER en Occitanie (7) et OSE IMMUNOTHERAPEUTICS en Pays de la Loire (7).

Les classements de **Bretagne, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire** illustrent particulièrement bien la diversité de l'écosystème : les quatre catégories de personnes morales, établissements publics, grandes entreprises, PME et ETI, y sont simultanément représentées.

Les douze régions en un coup d'œil

Lecture : nombre de demandes de brevet publiées à l'INPI ou à l'OEB en 2025 émanant de déposants ayant désigné au moins un inventeur domicilié dans la région. Ces volumes ne sont pas additionnables (voir rappel méthodologique).

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

2 872 demandes (dont 96,0 % de personnes morales) / 18,3 % du total

Podium : CEA (512) • MICHELIN (228) • CNRS (205)

1re PME : ALEDIA (17) | **1re ETI :** GROUPE SOITEC (69)

15 PME et 22 ETI figurent dans les classements dédiés. Trois établissements d'enseignement public au palmarès (UCBL, Université Grenoble Alpes, INSA Lyon).

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

456 demandes (97,2 %) / 2,9 %

Podium : STELLANTIS (281) • FORVIA (33) • ALSTOM (23)

1re PME : SAPEM, seule PME du classement | **1re ETI :** ADHEX TECHNOLOGIES et URGO RECHERCHE INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT

Particularité : présence d'une PME suisse, ETEL S.A., et de cinq établissements publics.

BRETAGNE

700 demandes (93,5 %) / 4,3 %

Podium : INTERDIGITAL CE INTERMEDIATE (277) • INTEL CORPORATION (36) • CNRS (35)

1re PME : B<>COM et H2X ECOSYSTEMS | **1re ETI :** INTERDIGITAL CE INTERMEDIATE (277), devant DELTA DORE

Région où la part de premières publications à l'OEB est la plus élevée : 66,4 %. Six établissements publics au palmarès.

CENTRE-VAL DE LOIRE

342 demandes (93,0 %) / 2,1 %

Podium : SKF (43) • STELLANTIS (35) • PHINIA DELPHI LUXEMBOURG SARL (27)

1re PME : KLAC INDUSTRIE SAS (6) | **1re ETI :** VERMON SA (6), devant CAILLAU (4)

GRAND EST

586 demandes (91,2 %) / 3,5 %

Podium : CNRS (70) • ARCELORMITTAL (49) • UNIVERSITÉ DE STRASBOURG (30)

1re PME : DOMAIN THERAPEUTICS (6) | **1re ETI :** EXEL INDUSTRIES (14)

Cinq établissements publics au palmarès ; dix PME dans le classement dédié.

HAUTS-DE-FRANCE

549 demandes (95,1 %) / 3,5 %

Podium : STELLANTIS (49) • CNRS (41) • FORVIA (40) (p. 21)

1re PME : VELEC SYSTEMS et WYVRN (4 demandes chacune, ex æquo), devant VOLTIFY (3) | **1re ETI :** OVH / OVHcloud (32), sur neuf ETI classées

Quatre ETI au palmarès (OVH, EXOTEC, POCLAIN HYDRAULICS INDUSTRIE, INSTITUT PASTEUR DE LILLE) ; près d'un tiers d'établissements publics.

ÎLE-DE-FRANCE

6 845 demandes (96,9 %) / 44,0 %

Podium : SAFRAN (1 233) • STELLANTIS (1 080) • VALEO (535)

1re PME : ALICE & BOB (15), sur 18 PME classées | **1re ETI :** GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ (GTT) (70), sur 23 ETI classées

Sept établissements publics au palmarès.

NORMANDIE

315 demandes (92,2 %) / 1,9 %

Podium : GROUPE ARKEMA (40) • SIDEL PARTICIPATIONS (38) • CNRS (33)

1re PME : SCIENTEAMA (5), devant LA PÂTISSERIE NUMÉRIQUE et LUCIBEL SA (4 chacune) | **1re ETI :** /

Un tiers des déposants du palmarès sont des établissements publics.

NOUVELLE-AQUITAINE

707 demandes (91,8 %) / 4,3 %

Podium : CNRS (107) • TOTALENERGIES (95) • UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (63)

1re PME : INHEART (5), sur 12 PME classées | **1re ETI :** TREEFROG THERAPEUTICS (11)

OCCITANIE

1 100 demandes (92,8 %) / 6,8 %

Podium : AIRBUS (287) • CNRS (116) • SCHAEFFLER (81)

1re PME : ASCENDANCE FLIGHT TECHNOLOGIES (9), sur 16 PME classées | **1re ETI :** INSTITUT RÉGIONAL DU CANCER DE MONTPELLIER (7)

PAYS DE LA LOIRE

467 demandes (93,1 %) / 2,9 %

Podium : CNRS (33) • VALEO (29) • RENAULT GROUP (23)

1re PME : MYSCRIPT (9) | **1re ETI :** OSE IMMUNOTHERAPEUTICS (7), sur sept ETI classées

Les quatre catégories de personnes morales sont représentées au palmarès.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

785 demandes (89,5 %) / 4,7 %

Podium : THALES (113) • CNRS (77) • STMICROELECTRONICS (57)

1re PME : CARANX MEDICAL (9), sur 14 PME classées | **1re ETI :** INSTITUT JEAN PAOLI & IRÈNE CALMETTES et SUPERSONIC IMAGINE (9 chacune, ex æquo)

Six établissements publics au palmarès.

Rappel méthodologique

Périmètre. Le palmarès recense, sans double comptage, les demandes de brevet publiées en 2025 à l'INPI (certificats d'utilité inclus) et à l'OEB (voie Euro-directe ou Euro-PCT), pour les demandes sans priorité, sous priorité française non publiée et sous priorité autre que française. Il ne porte que sur les déposants personnes morales.

Évolution 2025. Cette édition fait évoluer la méthode de comptabilisation : aux demandes publiées par l'INPI s'ajoutent désormais celles publiées par l'OEB. Cette évolution permet de mieux prendre en compte les demandes susceptibles de conduire à une protection en France, tout en évitant de comptabiliser plusieurs fois une même invention déposée auprès de plusieurs offices. **Les volumes de cette édition ne sont donc pas directement comparables à ceux des éditions précédentes.**

Décalage publication / dépôt. Les demandes publiées en 2025 à l'INPI ou à l'OEB (voie Euro-directe) correspondent majoritairement à des inventions dont la protection a été demandée 18 mois plus tôt, soit entre le 1er juillet 2023 et le 30 juin 2024 (hors publications accélérées ou tardives). Pour la voie Euro-PCT, le décalage est de 31 mois avant l'entrée en phase européenne.

Localisation. La répartition régionale s'appuie sur l'adresse de résidence des inventeurs désignés, et non sur celle du déposant.

Comptage. Les classements régionaux sont établis en compte de présence : une demande désignant des inventeurs dans deux régions est comptée une fois dans chacune. **Les volumes des différents palmarès régionaux ne doivent donc pas être additionnés**. Les pourcentages nationaux sont calculés en compte fractionnaire.

Consolidation. L'INPI consolide les dépôts par groupes sur la base des déclarations des déposants ; à défaut, il procède à une harmonisation des noms. Dans l'étude, un astérisque signale les déposants dont les données ne sont pas consolidées.

Catégories d'entreprises. PME : moins de 250 salariés et chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 M€ ou total de bilan n'excédant pas 43 M€. ETI : entre 250 et 4 999 salariés, chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 Md€ ou total de bilan n'excédant pas 2 Md€. Grande entreprise : au moins 5 000 salariés, ou plus de 1,5 Md€ de chiffre d'affaires et plus de 2 Md€ de total de bilan.

Source à citer. *« Palmarès régional des déposants de brevets à l'INPI et à l'OEB 2025 »,* INPI France, octobre 2026.

Découvrez palmaresbrevets.inpi.fr, le nouveau site de data visualisation dédié aux palmarès INPI

À l'occasion de la publication de l'édition 2025, l'INPI met à disposition du grand public un site de datavisualisation dédié aux palmarès des principaux déposants de brevets (national et régional). Ce nouvel outil permet une exploration interactive pour l'utilisateur, proposant une profondeur historique des palmarès depuis la création de l'étude. Il offre ainsi un accès inédit à plus de vingt années de données :

- ✓ Top national depuis 2004 dont une visualisation dynamique des évolutions de positions des acteurs de l'économie (grandes entreprises, ETI, PME, établissements publics) dans le temps et des volumes de dépôts de brevets associés ;
- ✓ Tops régions depuis 2018 dont une cartographie montrant les régions et les entreprises locales les plus actives en matière de dépôts de brevets

Rendez-vous sur palmaresbrevets.inpi.fr

À PROPOS DE L'INPI

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) est un acteur majeur de l'innovation, de l'entreprenariat et de la création en France. Il délivre les titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles), instruit les demandes d'enregistrement des indications géographiques protégées (IGP). L'INPI agit également en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de formation grâce à son réseau national et à ses représentations internationales.

L'INPI est l'opérateur du Guichet unique pour les formalités d'entreprises (immatriculations, modifications, cessations, dépôts de comptes) et du Registre national des entreprises. Il assure la diffusion des données sur les entreprises et la propriété industrielle.

L'INPI participe activement à l'élaboration du droit dans les domaines de la propriété intellectuelle, de la lutte contre la contrefaçon, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, en France et à l'international. À ce titre, l'INPI représente la France dans les instances internationales.

inpi.fr– data.inpi.fr

Contact presse presse@inpi.fr